

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

07076236

TRIBUNAL DE COMMERCE

18 -05- 2007

NIVELLES

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/05/2007 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0881.524.221

Dénomination

(en entier)

Comm.V Paul Hartmann Finance SCS

Forme juridique : Société en commandite simple

Siège : 1480 Tubize (Saintes), Avenue Paul Hartmann 1

Objet de l'acte : Révocation du mandat - Réduction de capital

Du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale dd. 27 novembre 2006 résulte que:

L'assemblée générale spéciale des associés prend connaissance de la démission présenté par Monsieur Francis Mathot.

L'assemblée générale des associés accepte et acte cette démission. Compte tenu des règles de compétence et de représentation des gérants contenues à l'article 13 des statuts de la société ainsi que de la règle imposée par l'article 12 desdits statuts selon laquelle le nombre de gérants ne peut jamais être inférieur ou supérieur à deux (2) et du fait que le fonctionnement normal de la société doit être garanti, l'assemblée générale spéciale des associés décide à l'unanimité de remplacer Monsieur Francis Mathot à son poste de gérant, tout en souhaitant que ce dernier retrouve son poste de gérant de la société le plus rapidement possible.

L'assemblée générale spéciale des associés remercie par ailleurs Monsieur Francis Mathot pour le travail déjà effectué au sein de la société

L'assemblée générale spéciale des associés décide de nommer pour une durée indéterminée Monsieur Frédéric Dubois domicilié à Rue Marie Thérèse 41, 1210 Bruxelles au titre de gérant de la société

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire dd. 29 novembre 2006 résulte que.

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 69.760.000, afin d'amener le capital de EUR 69 770 000 à EUR 10 000 par remboursement des associés. La réduction sera imputée sur la part A d'un montant de EUR 1 195.000 et sur la part B d'un montant de EUR 68.565.000 et réduira d'autant leur valeur nominale respective

Pour extrait analytique

NOGE Gesellschaft für Medizinprodukte und -dienstleistungen mbH

Représentée par Dr. Michael Banz

Mentionner sur la dernière page du Volet BAu recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature